

FSE : APPELS A PROJETS – COVID-19 - Préserver la santé des martiniquais

Appel à projets n°1 : investir dans l'équipement et le matériel médical et sanitaire

Dans le cadre de l'Initiative d'Investissement de Réponse au Coronavirus (CRII) de la Commission européenne, la Collectivité Territoriale de Martinique lance, à compter du 21 avril 2020, un appel à projets visant à financer, via le FSE, la mise en œuvre de réponses rapides à l'impact immédiat de la crise sanitaire et des mesures de confinement

Les projets éligibles doivent permettre l'achat :

- Des équipements et du matériel de santé servant à assurer un fonctionnement correct des systèmes de santé ;
- Des équipements et du matériel de santé servant à améliorer l'accès aux soins de santé ;
- Des équipements et du matériel sanitaires (*équipements de protection individuelle (epi), masques, gel, ...*) et hospitalier au bénéfice des établissements de santé ;
- Des équipements et du matériel sanitaires (*équipements de protection individuelle (epi), masques, gel, ...*) au bénéfice des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Des équipements et du matériel sanitaires (*équipements de protection individuelle (epi), masques, gel, ...*) au bénéfice d'autres acteurs que les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux ;
- Des équipements et du matériel sanitaires (*équipements de protection individuelle (epi), masques, gel, ...*) au bénéfice du grand public ;
- Des équipements et du matériel servant à diagnostiquer les cas de coronavirus.

Aucun projet ne peut comporter une dimension commerciale.

Les structures éligibles (*c.-à-d. qui peuvent candidater*) sont les acteurs de l'offre territoriale de santé et de soins (*et leurs organisations*), les structures sociales et médico-sociales, les collectivités, les établissements publics et tout organisme public ou privé portant un projet répondant aux critères de l'appel à projets.

Cet appel à projets est publié sur le site « www.europe-martinique.com » et sur le site de la Collectivité Territoriale de Martinique « www.collectivitedemartinique.mq ».

L'enveloppe financière FSE dédiée est de 20 000 000,00 € avec un taux moyen de cofinancement FSE de 75%. Aussi, les projets sélectionnés pourront bénéficier de 100% d'aide publique (*contreparties CTM et FSE*).

Les réponses à l'appel à projets doivent uniquement être adressées via la plateforme de dématérialisation, Ma Démarche FSE :

<https://ma-demarche-fse.fr>

Une session d'information en visioconférence sur cet appel à projets aura lieu le lundi 27 avril 2020 à 15h.

Pour participer à cette session, les candidats doivent procéder avant le lundi 27 avril 2020 – 10h à leur demande de participation par mail : appui.europe@collectivitedemartinique.mq